



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1296-1 ET 1330

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 23 octobre 2023, le conseil a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1296-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1296 PERMETTANT L'IMPLANTATION D'UN ÉTABLISSEMENT DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE SUR LE LOT 6 327 707, SITUÉ SUR L'AVENUE DE LA GARE, AFIN DE PRÉCISER LE LIEU D'IMPLANTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1330 SUR LES INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DES ÉGOÜTS SANITAIRES DANS CERTAINS SECTEURS

2. Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 1^{er} novembre 2023.

La greffière et directrice des services juridiques,

Original signé par

Me Nathalie Bohémier
greffe@mascouche.ca